



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 7119

Texte de la question

M. Hervé de Charette attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par les centres de santé infirmiers concernant un arrêté du 11 juin 2002 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur de l'aide à domicile. Compte tenu de la définition accordée au champ d'application de cet arrêté, l'accord auquel il fait référence risque de s'imposer aux centres de soins infirmiers avec des conséquences financières préjudiciables à leur mode de fonctionnement et à leur pérennité. Dès lors, il lui demande quelles sont ses intentions pour prendre en considération le changement du cadre juridique des centres de soins infirmiers créé par cet arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Hervé de Charette](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7119

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4370

Question retirée le : 8 décembre 2003 (Retrait pour cause de question identique)